



Appel interne en vue de la constitution d'une réserve de promotion au grade de Sergent professionnel

Le Conseil de la Zone de Secours HEMECO, en séance du 23 septembre 2024, a décidé de lancer un appel interne à candidature dans le cadre de la constitution d'une réserve de promotion au grade de sergent professionnel.

A. Conditions de promotion

Les conditions d'accès sont énumérées à l'article 56 de l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours :

- être nommé au grade de sapeur-pompier ou de caporal ;
- avoir obtenu la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien » lors de la dernière évaluation ;
- être titulaire du brevet NMO1 ;
- avoir réussi l'examen de promotion visé à l'article 57 ;
- ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

De plus, les candidats disposeront des attestations ou certificats de formation suivants, en ordre de validité :

- l'attestation « Gestion et évaluation des compétences ».

Ces conditions doivent être remplies au plus tard à la date de l'examen de promotion.

B. Description de fonction

La description de fonction est établie par l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.

C. Règlement de sélection

La procédure de promotion se présente sous la forme d'un concours.

Conformément à l'article 57 de l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, l'examen de promotion est organisé par l'Ecole du Feu de la Province de Liège et est composé de :

- Le test de compétences pour le cadre moyen, comme prévu à l'article 35, § 3, 1° de l'Arrêté Royal du 19 avril 2014.
- Une épreuve écrite ;
- Une épreuve pratique ;
- Une épreuve complémentaire ;
- Une épreuve orale.

Chaque épreuve est éliminatoire. La réussite de chaque épreuve est fixée à 50% du total des points attribuables à celle-ci.

Le règlement de sélection est disponible sur demande auprès de l'Ecole du Feu de la Province de Liège.

D. Modalités d'envoi de la candidature

Le candidat devra adresser son acte de candidature motivé à Monsieur le Président de la Zone de Secours, rue de la Mairie n° 30 à 4500 Huy, sous envoi postal recommandé ou par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine, pour le 16/12/2024, cachet de la poste faisant foi, sous peine de nullité.

L'acte de candidature sera composé de :

- Un Curriculum Vitae ;
- Une lettre de motivation.